

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

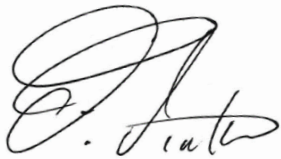
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi 20 octobre 2025 à 19h00, à l'hôtel de ville, située au 6310 rue Principale.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

- 1 - **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - **VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3 - **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - **ADMINISTRATION**
 - 4.1 - Cauton à la Coopérative de santé du nord de Lotbinière / Projet de réaménagement
 - 4.2 - Recommandation de paiement #8 et #9 / Lévis construction inc. / Réaménagement de l'hôtel de ville
- 5 - **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce 17^e jour du mois d'octobre 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 17 octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois d'octobre 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier